



Société Suisse des Auteurs  
Schweizerische Autorengesellschaft  
Società Svizzera degli Autori

N° 79 hiver 2005



dire

## Mieux vous comprendre pour mieux vous défendre

**D**ans le courant du mois de septembre, nous avons envoyé un questionnaire sur le statut d'auteur salarié ou indépendant. C'est avec une grande satisfaction que nous constatons l'intérêt porté par nos membres à ce sujet brûlant. En effet, plus de 540 membres ont répondu à ce questionnaire. C'est un signe très clair de la volonté des auteurs de se défendre et de faire valoir leurs droits dans le cadre de la prochaine révision de la Loi sur le droit d'auteur.

Le Conseil fédéral devrait publier son message de révision de la LDA (Loi sur le droit d'auteur) pour le Parlement à fin février 2006. A ce stade, nous devrions avoir une proposition de révision maigre de la LDA, qui permettrait de ratifier les deux conventions de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) signées par la Suisse en 1996.

Cependant, au vu de pressions politiques existantes et de diverses interventions parlementaires, nous nous préparons à un débat plus large, qui mettrait en cause un certain nombre d'acquis élémentaires du droit d'auteur.

Un des points les plus sensibles réside dans la volonté d'imposer un article « producteur », qui favoriserait une présomption de cession des droits au producteur. L'argumentation choc de ses partisans réside dans l'affirmation que la très grande majorité des auteurs sont des auteurs salariés pour leur travail. Ils bénéficieraient ainsi des mêmes conditions sociales de travail que le reste de l'économie! Les chiffres donnés estiment à plus de 90 % les cas d'auteurs salariés... On croit rêver!

Les premières analyses de notre sondage démontrent clairement l'aberration de cette affirmation. Aussi, le moment venu, nous communiquerons aux parlementaires la réalité des conditions de travail des auteurs, chiffres et statistiques à l'appui.

Nous devons nous battre pour maintenir la liberté contractuelle telle qu'elle existe aujourd'hui. Le producteur, qui est presque toujours la partie la plus forte dans la négociation, doit continuer à présenter un contrat à l'auteur qui permette une juste rémunération de ce dernier.

Le scandale dans cette démarche est que les initiants ne sont pas des producteurs audiovisuels, ni des producteurs de spectacles ou des éditeurs traditionnels. C'est l'industrie, représentée par EconomieSuisse, qui est le fer de lance de cette pression.

Ensemble avec nos sociétés sœurs, ProLitteris, SUISA, SUISSIMAGE, SWISSPERFORM ainsi que Suisseculture, nous défendrons le principe d'une protection et d'une rémunération dignes des auteurs en Suisse.

Pierre-Henri Dumont  
Directeur de la SSA

Photo: Roberto Ackermann



MIX & REMIX

## Coup d'œil

### savoir

- 2 Droits voisins, droit d'auteur et copyright
- 2 Diversité culturelle
- 3 Droits de représentation: contrats avec les éditeurs
- 3 Accord TSI et SSA
- 3 Conventions avec les TV régionales

### comprendre

- 4 Face à face  
Geoffrey Dyson, Antoinette Monod et Yla von Dach sur la traduction théâtrale

### CRÉER

- 6 TEXTES → en → SCÈNES

### aimer

- 7 Collection Théâtre en camPoche





## Notions de base du droit d'auteur – 6<sup>e</sup> et dernière partie

# Droits voisins, droit d'auteur et copyright

### Droits voisins

Conformément aux dispositions de la Convention de Rome, le législateur suisse a également octroyé des droits exclusifs sur leurs prestations aux artistes interprètes, aux producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ainsi qu'aux organismes de diffusion. Dénommés droits voisins, du fait qu'ils dérivent directement du droit d'auteur, ces prérogatives permettent en particulier aux artistes interprètes d'interdire toute utilisation de leur prestation. L'interdiction qu'ils peuvent prononcer ne vaut toutefois que sur leur propre interprétation/exécution de l'œuvre et non sur l'œuvre elle-même. Pour plus d'informations au sujet des droits voisins, le site trilingue de la société suisse de gestion des droits voisins vous sera sans doute très utile: [www.swissperform.ch](http://www.swissperform.ch).

### Droit d'auteur ou copyright?

Un grand nombre de pays ont signé la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et la Convention universelle sur le droit d'auteur. S'il y a donc manifestement un large consensus sur la question, il n'en demeure pas moins qu'il existe deux approches radicalement différentes:

- la tradition juridique anglo-américaine (*common law*) et
- la tradition juridique continentale (Europe), fondée sur le droit romain (*civil law*)

Dans le régime de la *common law*, le droit d'auteur est désigné par le terme de «copyright» (droit de copie). Il s'agit d'un système de protection juridique des œuvres publiées, d'orientation commerciale, et qui vise à réglementer l'exploitation des œuvres au moyen de leur reproduction.

Le système continental, par contre, est d'orientation individualiste. Centré sur la personne physique de l'auteur, il lui reconnaît des prérogatives tant personnelles que patrimoniales et lui permet de contrôler l'utilisation de sa création.

Les deux notions ne se recoupent pas: le copyright a une portée plus limitée en ce qui concerne les droits personnels de l'auteur; en revanche, il étend plus largement la définition des objets qui bénéficient de la protection. De plus, il admet comme titulaire du droit de copie un cercle plus vaste de personnes, puisqu'il y inclut les personnes morales. Par exemple, lorsqu'un auteur crée une œuvre en vertu d'un contrat de travail, d'une commande ou aux fins d'une production cinématographique, on considère l'employeur, le commettant ou le producteur comme titulaire originaire du droit d'auteur, en vertu d'une présomption légale de cession et sauf convention contraire.

Pour en savoir plus sur le droit d'auteur, consultez [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (rubrique portrait / droit d'auteur)



MIX & REMIX

## Diversité culturelle

### Une convention internationale et une coalition suisse

L'étonnement et la joie ont envahi les couloirs de la Conférence générale de l'UNESCO le 21 octobre passé: le projet de *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a été approuvé par 151 voix contre 2 (Etats-Unis et Israël), avec 2 abstentions. C'est donc par une victoire écrasante que se termine un combat de plusieurs années pour soumettre les productions culturelles à un régime de droit international. La ratification de 30 pays est maintenant nécessaire pour la mise en application de la convention. Il s'agira par la suite de voir comment les Etats vont mettre en rapport ce nouveau texte avec les accords commerciaux passés ou futurs.

Deux semaines auparavant, le 28 septembre 2005, c'était au tour de la Coalition suisse pour la diversité culturelle d'être créée par près de 60 associations fondatrices, dont plusieurs associations faitières. Le président en est Beat Santschi, par ailleurs vice-président de la Fédération internationale des musiciens (FIM). Dans les prochains mois, le comité de la coalition va s'appliquer à travailler à la ratification de la convention par le Parlement ainsi qu'à surveiller les négociations de l'accord libre-échange entre les Etats-Unis et la Suisse, tout en poursuivant plusieurs actions de sensibilisation des milieux culturels sur les enjeux de la diversité culturelle.

Denis Rabaglia  
Représentant des sociétés d'auteurs suisses au comité de la Coalition suisse pour la diversité culturelle

Pour en savoir plus, consultez [www.coalitionssuisse.ch](http://www.coalitionssuisse.ch)

## Droits de représentation: contrats avec les éditeurs

**D**epuis quelque temps, la SSA constate une détérioration sensible des relations avec des éditeurs français de théâtre. En effet, certains éditeurs ont décidé de concurrencer les sociétés d'auteurs. Ceci avec une différence de taille: les sociétés d'auteurs sont des sociétés coopératives sans but lucratif, dont les membres sont les auteurs. Alors que les éditeurs, quelles que soient leurs qualités, sont des entreprises commerciales agissant dans leur propre intérêt.

Ainsi, un important éditeur français ne laisse plus aux sociétés d'auteurs la perception des droits de représentation de son répertoire. Les droits d'un auteur allemand traduit en français sont perçus directement par cet éditeur sur le marché francophone,

alors que les droits de l'adaptateur-traducteur sont perçus normalement par les sociétés d'auteurs.

Ce même éditeur, pour donner l'autorisation de traduction d'une œuvre de son répertoire, soumet au traducteur un contrat draconien. Le traducteur doit aussi signer un mandat qui permet à cet éditeur d'entreprendre toutes les démarches et autorisations nécessaires pour finalement se faire verser à lui tous les droits du traducteur.

Dans le contrat de cession, l'éditeur n'a quasiment pas d'obligation vis-à-vis du traducteur: ni d'édition, ni de représentation. Par contre, il détient les droits exclusifs pour la durée de la protection légale, et ceci pour le monde entier. Les parts imposées à

l'adaptateur-traducteur se situent en pratique entre 5 et 15 % (habituellement entre 20 % et 40 %). Cherchez l'erreur... La SSA ne peut accepter une telle position sans réagir.

**C'est pourquoi, la SSA demande à tous ses auteurs qui sont soumis à une demande de cession de droits de la part d'un éditeur de contacter le service juridique de la SSA, ou à défaut la direction, afin que nous puissions ensemble faire front à ces pressions inadmissibles et négocier des contrats justes pour toutes les parties.**

*Pierre-Henri Dumont  
Directeur de la SSA*

## Accord entre TSI et SSA

**A**près plusieurs mois de négociations, la SSA et la TSI sont parvenues à un nouvel accord contractuel. Le contrat liant la TSI à la SSA, basé sur un tarif minutaire avec un minimum de diffusions garanties, a été sensiblement modifié.

Les deux parties, constatant que la diffusion globale annuelle de la TSI dépassait systématiquement et surtout massivement les minutages prévus, ont décidé de favo-

riser un système plus souple et moins contraignant pour la TSI: un forfait global annuel pour les quatre années restantes du contrat en vigueur.

En pratique, cela implique que les responsables de programmes, d'achats ou de commandes de la TSI n'auront plus à intégrer dans leur décision un surcoût lié aux droits d'auteur. Ils pourront faire le choix de la programmation en dehors de toute

pression financière. Pour la SSA, le travail lié au contrôle des contrats sera facilité et permettra un paiement des droits encore plus rapide. Ce bien entendu toujours à condition que les auteurs aient déclaré leurs œuvres au préalable.

*Pierre-Henri Dumont  
Directeur de la SSA*

## Accordo tra TSI e SSA

**D**opo alcuni mesi di negoziazioni, la SSA e la TSI sono giunte a un nuovo accordo contrattuale. Il contratto utilizzato finora tra la TSI e la SSA, basato su tariffe al minuto e un minimo di diffusions garantite, è stato sensibilmente modificato.

Avendo constatato che le diffusions globali annue della TSI superavano sistematicamente e soprattutto in larga misura i minutaggi previsti, la SSA e la TSI hanno

deciso di optare per una soluzione più flessibile e meno vincolante per la TSI.

Di conseguenza, per i quattro anni restanti del contratto in vigore, è stato messo a punto un sistema che prevede un forfait globale annuo.

In pratica, ciò implica che i responsabili dei programmi, degli acquisti e degli ordini della TSI non dovranno più tener conto, nelle loro decisioni, del costo supplementare legato ai diritti

d'autore. Potranno scegliere la programmazione liberi da qualsiasi pressione finanziaria.

Per la SSA sarà più facile controllare i contratti e questo le permetterà di pagare i diritti ancora più rapidamente. Sempre a condizione che gli autori abbiano dichiarato le loro opere con il dovuto anticipo.

*Pierre-Henri Dumont  
Direttore della SSA*

## TV régionales: small is beautiful

**V**ous l'avez peut-être constaté, les télévisions régionales prennent une place de plus en plus importante dans le paysage audiovisuel helvétique. Et leur développement semble ne pas vouloir s'arrêter en si bon chemin. La SSA, soucieuse de représenter les intérêts de ses auteurs, mais également ceux de Suissimage et Prolitteris,

a déjà signé plusieurs conventions avec des chaînes romandes: TVM3, CANAL9 et TVRL. La SSA est entrée en contact avec d'autres diffuseurs régionaux en Suisse romande et au Tessin, puis avec Telesuisse, l'association suisse des télévisions régionales, pour trouver une solution afin que les droits d'auteur y soient aussi respectés. Pour nous

permettre de remplir au mieux notre mission, consultez notre service juridique pour toutes les questions contractuelles et signalez-nous toutes les diffusions de vos œuvres liées à ces chaînes.

*Diffusions: simone.lienhard@ssa.ch  
Conseil juridique: sandra.gerber@ssa.ch*



Photo: LOT



# comprendre

## Face à face

# Passeur de théâtre

**A Propos lève un voile sur les conditions spécifiques du travail de traducteur de théâtre dans la Suisse plurilingue. Dialogue à trois entre Antoinette Monod, Geoffrey Dyson (qui traduisent de l'anglais vers le français) et Yla Von Dach (qui traduit du français vers l'allemand).**

**Qu'est-ce qui vous a poussés à traduire pour la première fois une pièce de théâtre ?**

**Geoffrey Dyson:** La première traduction que j'ai entreprise était la pièce *Life Class*, de David Storey, en 1979. Philippe Mentha l'avait vue à Londres et avait exprimé son admiration pour son thème et son écriture. Je venais d'arriver en Suisse et je faisais partie du groupe de comédiens qui était avec Philippe à l'origine du Théâtre Kléber-Méleau. J'avais pris sur moi d'essayer de traduire *Life Class* avec ma femme. Très vite, je me suis passionné pour la problématique de la traduction: dans chaque bout de dialogue, il y a un nombre important de paramètres à gérer, bien au-delà du sens, ce qui fait que la traduction devient la recherche du meilleur compromis possible.

**Antoinette Monod:** La rencontre en 1969 avec un comédien et un auteur anglais – en l'occurrence Edward Bond. Le projet n'a malheureusement pas abouti, car l'agent de Bond a préféré un traducteur parisien connu.

**Yla von Dach:** C'est Gisèle Sallin qui m'a demandé de bien vouloir traduire *Les Enfants de la Truie*, pièce qu'elle avait co-écrite avec Marie-Hélène Gagnon. Je me suis lancée.

**Traduire, est-ce devenu un métier pour vous ?**

**GD:** Oui et non. C'est un métier dans la mesure où chaque fois que je l'exerce, je m'applique avec le même sens du professionnalisme que dans mes autres métiers. Ce n'est pas un métier dans la mesure où les droits que nous touchons en traduisant des auteurs vivants ne permettent pas de gagner sa vie. Pour y arriver, il aurait fallu chercher à s'imposer à Paris comme les spécialistes de la traduction du théâtre anglophone. C'est une chose que nous aurions pu réaliser il y a quelques années, quand nous avons eu plusieurs de nos traductions qui ont été jouées dans un théâtre national. Mais il aurait fallu se dédier exclusivement à cela, ce qui ne correspondait pas à nos envies.

**YD:** Oui, de façon imprévue. J'étais partie dans l'enseignement, dans le journalisme ensuite, et puis dans ma propre écriture – avant que la première traduction (*Das traurige Kind* de Michel Campiche) se révèle être un point de départ. J'ai continué de façon presque ininterrompue à traduire des livres. Les traductions de textes dramatiques sont venues plus tard.

**Antoinette Monod et Geoffrey Dyson, vous traduisez ensemble des pièces depuis vingt ans... Comment travaillez-vous en duo ?**

**AM:** Nous lisons la pièce séparément, puis nous nous mettons à l'ordinateur. Je propose une traduction à Geoff, je lui pose des questions quand je n'ai pas tout compris, il me reprend, on cherche, on discute, on fait un premier jet que je relis et corrige. Ensuite nous relisons, Geoff avec le texte anglais, moi avec la traduction et on rediscute jusqu'à ce que l'on soit convaincus. Ce qui n'empêche pas des modifications successives, surtout avec les comédiens.

**N'est-ce pas une mission difficile de traduire du théâtre ? Un texte parlé qui va changer profondément de rythme. N'est-ce pas frustrant ?**

**YD:** Bien sûr que c'est frustrant ! Mais la frustration n'est qu'une première étape, si tout va bien. Elle se maintient tant que le texte dans la langue d'arrivée n'a pas encore trouvé sa propre dynamique, sa nouvelle cohérence rythmique, structurelle, significative, voire créative.

**GD:** C'est vrai, un texte va changer de rythme mais aussi de couleurs, de dynamique. Pour moi, une bonne traduction a les caractéristiques de la langue d'arrivée, mais en essayant de garder toutes les caractéristiques de la langue de départ qui ne sont pas en contradiction avec la langue d'arrivée.

**AM:** On « parle », on « joue » les répliques. Cela nous permet de sentir le rythme, le phrasé, d'éviter les répétitions. La frustration vient du fait que l'anglais est une langue avec un accent

tonique, des sons « explosés » et des verbes la plupart du temps monosyllabiques. C'est souvent difficile de trouver des équivalents.

### Quels sont les autres problèmes de la traduction anglais-français ?

**AM:** La syntaxe. En anglais, on commence la phrase en énonçant ce qui est important. En français, on place plutôt l'information importante en fin de phrase, puisqu'il n'y a pas d'accent tonique et qu'on a tendance à élever la voix en fin de phrase. Il faut donc souvent inverser les divers composants de la phrase, mais ce n'est jamais systématique. Nous sommes aussi très attentifs aux assonances et allitérations. Steven Berkoff, par exemple, émaille ses textes de rimes internes.

**GD:** Un autre problème est l'espèce de caractéristique innée en français de chercher la beauté de la langue comme une fin en soi. Bien que nous ayons toujours le besoin de rester fidèle à l'esprit de l'auteur, nous sommes attentifs à ne pas « faire dans le beau » si ce n'est pas justifié.

### Quels sont les problèmes spécifiques de la traduction du français en allemand ?

**YD:** En ce qui concerne l'oralité, la traduction sera confrontée aux différences du parler allemand selon les régions du nord, du sud, de l'Autriche et de la Suisse. En privilégiant un certain artifice aux tournures idiomatiques locales, elle perdra peut-être quelques saveurs fortes, mais gagnera au niveau des possibilités de diffusion. De même, une certaine éloquence, un certain pathos ne seront pas appréciés de la même façon en pays germanophone, ce que rappelle le dicton : *Weniger wäre mehr...*

### Est-ce difficile pour une pièce de traverser le Röstigraben ?

**YD:** Le passage n'est pas facile. Les sensibilités, les focalisations ne sont pas les mêmes dans les deux communautés linguistiques. Il y a donc des choses qui peuvent résonner assez fort dans un environnement et ne trouver aucune résonance dans l'autre, sans parler des modes. Le rapport aux émotions, l'expression même des émotions ne se fait pas dans le même mode en allemand qu'en français. De même, le rapport à la beauté et à la laideur, à la douceur et à la violence sont assez différents.

### Y a-t-il des textes que vous avez traduits voici quelques années que vous retradiriez ?

**GD:** Il n'y a que les classiques qui ne se démodent pas, et rares sont les traductions qui deviennent des classiques en soi. Il est donc essentiel de revoir et corriger les traductions. La fréquence des corrections dépend surtout du type de texte. Notre première pièce traduite ensemble est *Décadence* de Steven Berkoff, en 1985. Mais comme la création en français date de 1995 seulement, nous avons procédé à des corrections déjà pour la création.

**AM:** Une traduction n'est jamais parfaite, jamais aboutie. On pourrait la refaire tous les dix ans, surtout si la pièce se passe dans un contemporain immédiat. Et nous sommes des perfectionnistes.

### Comment vous répartissez-vous les droits de traduction ?

**AM:** Très simplement... l'auteur touche 60 %, nous nous partageons les 40 % restants !

*Propos recueillis par Isabelle Daccord*

*Die Ratten, die Rosen* d'Isabelle Daccord, traduit par Yla von Dach, création par le Théâtre des OsseS, 2001



Photo: Edipresse / Patrick Martin

## Antoinette Monod

### Traductrice

**Années 70:** traduction d'articles du journal *The Observer* pour *24 Heures*.

**Années 70-80:** traductions pour la SSR (TV et radio), commandes du service dramatique de la Radio suisse romande (Pierre Ruegg)

**Dès novembre 85:** collaboration avec Geoffrey Dyson, traduction d'une vingtaine de pièces d'auteurs anglo-saxons, tels que Joe Penhall, Nick Dear, David Holman, Edgar Allan Poe.

## Geoffrey Dyson

### Metteur en scène, acteur et traducteur

De nationalité suisse et australienne.

**Dès 1985:** traduit plus d'une vingtaine de pièces dont plusieurs de l'auteur anglais Steven Berkoff avec Antoinette Monod. A traduit également des scénarios de film du français en anglais.

**1989:** fonde le Théâtre Claqué avec Antoinette Monod, seize spectacles à ce jour, dont *Bouches décousues* de Jasmine Dubé (1989) et *Les Monologues du vagin* d'Eve Ensler (2000).

**2005:** mise en scène de *Bash - pièces des derniers jours*, de Neil Labute, par le Théâtre Claqué, au Pulloff à Lausanne.



Photo: Isabelle Daccord

## Yla von Dach

### Auteure et traductrice

**Dès 1981:** a traduit plus de 20 livres en allemand, des auteurs romands tels que Monique Laederach, Sylviane Roche, François Deblüë, Marie-Claire Dewarrat.

A publié *Geschichten vom Fräulein - ein Wörter-Buch* (1982) et *Niemands Tage-Buch - ein Trauman* (1990).

**Dès 1993:** traduit quatre pièces de théâtre.

**2000:** Prix lémanique de la traduction.

**2005:** Bourse de traduction de la Fondation Pro Helvetia.



Photo: Guy Delahaye



## Actions culturelles de la SSA en 2006

Le Fonds culturel cherche à favoriser l'émergence d'œuvres nouvelles et originales dans le cadre des répertoires gérés par la SSA.

Les nouveaux règlements 2006 sont disponibles dès maintenant

- sur notre site internet [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) (documents/règlements du fonds culturel);
- sur demande par e-mail: [jh@ssa.ch](mailto:jh@ssa.ch);
- par téléphone au 021 313 44 66/67

### Bourses SSA 2006 pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma et télévision)

- destinées à des auteurs ayant préalablement intéressé avec leur projet de scénario un producteur indépendant;
- attribution jusqu'à **3 bourses de Fr. 25000.-** chacune;
- date limite pour l'envoi des projets: **15 mars 2006.**

### Aide à l'édition d'œuvres théâtrales dans la collection «Théâtre en camPoche - ENJEUX» de Bernard Campiche Editeur

- décision d'édition prise conjointement par Bernard Campiche Editeur et le directeur de la collection Philippe Morand;
- soutien à l'édition d'œuvres théâtrales en français d'auteurs membres de la SSA exclusivement, pour autant que ces œuvres entrent dans les catégories suivantes:
  - a. pièce originale, inédite, qu'un théâtre professionnel (ou une troupe professionnelle) crée en première mondiale;

- b. pièce originale, inédite, écrite dans le cadre de Textes-en-Scènes;
  - c. pièce primée dans le cadre des concours d'écriture dramatique de la SSA;
  - d. traduction en français d'une pièce originale d'une autre langue nationale qu'un théâtre professionnel (ou une troupe professionnelle) crée en première mondiale;
  - e. pièce originale ancienne inédite en production;
- date limite pour l'envoi des demandes d'édition: **15 mai 2006** pour les œuvres qui seront créées au cours de la saison théâtrale suivante.

### Bourses SSA 2006 pour la création chorégraphique

- destinées à des auteurs chorégraphes de compagnies de danse suisses indépendantes;
- attribution jusqu'à **3 bourses** d'un montant total de **Fr. 24000.-**;
- date limite pour l'envoi des projets: **1<sup>er</sup> juin 2006**

### Prix SSA 2006 à l'écriture théâtrale

- destinés à des auteurs de pièces de théâtre originales et inédites;
- attribution jusqu'à **5 prix** de **Fr. 6000.-** chacun;
- attribution aux compagnies ou aux théâtres professionnels de **Fr. 10000.-** à titre de contribution aux frais de production lors de la création des pièces primées;
- date limite pour l'envoi des dossiers: **15 juin 2006**

### Bourses SSA 2006 à la traduction de pièces de théâtre

- destinées à des traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale d'un auteur suisse;
- la traduction de la pièce doit être avec certitude mise en production dans des conditions professionnelles (sauf si l'auteur de l'œuvre originale a bénéficié d'une autre bourse ou prix de la SSA pour cette même pièce);
- attribution jusqu'à **3 bourses** d'un montant total de **Fr. 10000.-**;
- date limite pour l'envoi des projets: **1<sup>er</sup> septembre 2006.**

### Bourses SSA pour les compositeurs de musique de scène

- destinées à des compositeurs dont la musique originale accompagne un spectacle théâtral ou une chorégraphie;
- attribution jusqu'à **5 bourses** de **Fr. 2000.-** à **Fr. 5000.-** (montant total disponible: **Fr. 12000.-** par année);
- décisions d'attribution prises par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs, à tout moment.

### Bourse SSA pour les compositeurs d'une œuvre lyrique dramatico-musicale

- destinée à des compositeurs de musique lyrique (opéra, opérette, comédie musicale);
- attribution d'une bourse annuelle de **Fr. 8000.-**;
- décision d'attribution prise par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs, à tout moment.

## TEXTES→en→SCÈNES

### Participez aux résidences 2006

Vous avez certainement en mémoire la réussite de **TEXTES→en→SCÈNES 2004**. Quatre auteurs en résidences de juin à novembre, accompagnés par le dramaturge belge Jean-Marie Piemme, ont mené à bien leur écriture. La journée de lectures en janvier 2005 au Théâtre Vidy-Lausanne a été un vrai succès. La pièce de Camille Rebetz *Nature morte avec Œuf* sera créée par Andrea Novicov à l'Arsenic à Lausanne et au Poche à Genève en mai et juin prochains.

Les quatre pièces seront éditées à cette occasion dans ENJEUX de la collection Théâtre en camPoche.

Forts de cette expérience, les promoteurs – SSA, Pro Helvetia, Le Pour-cent culturel Migros, l'association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS) – vous proposent **TEXTES→en→SCÈNES 2006**. Les théâtres partenaires passent de sept à onze: Le Poche, Les Osses, L'Arsenic, Saint-Gervais, Vidy-Lausanne, Le Passage, Kléber-Méleau, Théâtre Populaire Romand, Am Stram Gram, Le Petit Théâtre, Théâtre du Loup. Cette liste montre le nouvel intérêt de trois théâtres qui produisent des pièces pour tout public, dès

l'âge de 7 ans en particulier. Ainsi des projets d'écriture orientés dans cette direction sont vivement souhaités et seront pris en compte au même titre que tout autre projet.

Les résidences de **TEXTES→en→SCÈNES 2006** auront lieu à L&arc (Romandmôtier/VD) de juin à octobre aux dates suivantes: 9-12 juin, 1-6 juillet, 22-27 août, 23-29 septembre, 21-27 octobre. Les textes devront être achevés au 30 novembre. L'accompagnement des auteurs sera assuré par le dramaturge français **Enzo Cormann**.

Comme pour l'édition précédente, les candidats seront choisis sur projet par un



# aimer

## Collection Théâtre en camPoche **ENJEUX** et **RÉPERTOIRE**

**P**ubliée en partenariat avec la SSA, cette collection se décline en deux volets: **RÉPERTOIRE** et **ENJEUX**.

**RÉPERTOIRE** réunit des pièces d'un même auteur, en un ou plusieurs volumes. Les deux premiers parus regroupent des textes de René Zahnd et Jacques Probst.

**ENJEUX** rassemble plusieurs pièces d'auteurs en création dans les théâtres de Suisse romande.

Prévu en livraison régulière, il est en quelque sorte une revue d'écriture de théâtre. **ENJEUX 1** vient de paraître et contient les pièces suivantes:

**KilomBo** – Sandra Korol

**Les Bouches** – Valérie Poirier

**Au bout du rouleau** – Manon Pulver

**Les mots savent pas dire** – Pascal Rebetez

Auteurs et pièces sont présentés sur le site [www.campiche.ch](http://www.campiche.ch)



**Théâtre en camPoche**  
**ENJEUX 1**  
280 pages  
11,5 x 19 cm  
Prix: Fr. 16.-

Le 3<sup>e</sup> volume de **RÉPERTOIRE** est consacré à **Anne Cunéo**.

**Rencontres avec Hamlet** contient les pièces et textes suivants:

**Naissance d'Hamlet** (2005)

**Ophélie des bas quartiers** (1987)

**Les enfants de Saxo** (1991)

**Benno Besson et Hamlet** (1987)

**Le Fratricide puni** (joué en Allemagne vers 1603 par des acteurs anglais, traduction inédite d'Anne Cunéo).

Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> volumes de **RÉPERTOIRE** seront consacrés aux pièces de théâtre de **Jacques Probst**. **Théâtre I** et **Théâtre II** paraîtront successivement cet hiver et au printemps prochain.

Informations auprès de [www.campiche.ch](http://www.campiche.ch)  
Tél. 024 441 08 18

Tous les livres sont en vente dans les librairies ou peuvent être commandés auprès du diffuseur suisse ([www.olf.ch](http://www.olf.ch) / Tél. 026 467 51 11)



**Théâtre en camPoche**  
**RÉPERTOIRE 3**  
432 pages  
11,5 x 19 cm  
Prix Fr. 18.-

## Bourses SSA 2005 pour la traduction de pièces de théâtre

**P**armi les 10 dossiers de candidature soumis à la SSA, trois bourses ont été attribuées par le jury composé de Veronika Sellier (directrice de L&arc à Romainmôtier et dramaturge), Anne-Catherine Sutermeister (cheffe de la section francophone des activités culturelles du Canton de Berne) et Michel Beretti (auteur, France) à:

- **Patricia Zurcher** (Lausanne) pour le projet de traduction en français de la pièce en langue allemande **Die Einladung** de **Matthias Zschokke** (Berlin) avec Fr. 8000.-;
- **Michael Neuenschwander** (Bâle) et **Jean-François Le Moign** (Gers, France) pour le projet de traduction en allemand de la pièce en langue française **Je suis le mari de Lolo** d'**Antoine Jaccoud** (Lausanne) avec Fr. 8000.-;
- **Pierre Lepori** (Lausanne) pour le projet de traduction en italien de la pièce en langue française **Ophélie des bas quartiers** d'**Anne Cunéo** (Genève/Zurich) avec Fr. 4000.-.

Chaque traduction primée fait également l'objet d'une publication sous forme de brochure adressée aux milieux concernés en Suisse et à l'étranger.

jury ad hoc qui procédera à une présélection de huit candidats convoqués pour un entretien le **mercredi 24 mai**. La communication des noms des quatre lauréats aura lieu le jour même. Les lauréats s'engagent à suivre intégralement les résidences. Ils sont au bénéfice chacun d'une bourse de Fr. 10 000.-. Un soutien à la production par les théâtres partenaires pour chacune des pièces se monte à Fr. 20 000.-. Les dossiers de candidature conformes aux clauses du règlement ([www.ssa.ch](http://www.ssa.ch) ou [jolanda.herradi@ssa.ch](mailto:jolanda.herradi@ssa.ch)) doivent être envoyés à la SSA au plus tard le **mercredi 15 mars 2006**.

### ENZO CORMANN

Metteur en scène, acteur, enseignant, il est l'auteur d'une trentaine de pièces de théâtre (Diktat, Toujours l'Orage, Cairn...) et de textes destinés à la scène musicale. La plupart de ses pièces ont été publiées en France et traduites en allemand, italien, espagnol, grec, polonais... Diseur et vocaliste, il enregistre régulièrement et se produit sur scène en compagnie de diverses formations de jazz. Il a été professeur à l'École supérieure d'art dramatique de Strasbourg et à l'École nationale supérieure de Lyon. Il anime actuellement le département d'écriture dramatique à l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) à Lyon.



Photo: Enzo Cormann



## Bourses SSA 2005 pour le développement de scénarios

Pour sa 8<sup>e</sup> édition, le jury a examiné 41 projets originaux de longs métrages de fiction destinés au cinéma ou à la télévision. Le jury responsable des projets en langue française et italienne était composé de Mireille Perrier (actrice, Paris), Pierre Maillard (réalisateur, Genève) et Patrick Quinet (producteur, Bruxelles) et celui responsable des projets en langue allemande de Anne-Catherine Lang (productrice, Freienstein), Samir (réalisateur et producteur, Zurich) et Kaspar Kasics (réalisateur, Zurich). A l'unanimité, les deux jurys ont attribué les bourses de **Fr. 25 000.- chacune** aux lauréats et projets suivants:

- **Fabrice Aragno** (Lausanne) et **Anne Fournier** (Bruxelles) / Production: Maximage (Zurich) pour leur projet *Hôtel intérieur*;
- **Bruno Deville** (Lausanne) et **Antoine Jaccoud** (Lausanne) / CAB Productions (Lausanne) pour leur projet *Le Gros*;
- **Frédéric Gonseth** (La Croix) / Frédéric Gonseth Productions (Lausanne) pour son projet *La nouvelle Loïse*;
- **Frédéric Mermoud** (Lausanne) / Saga-Production (Lausanne) pour son projet *Je vous laisse le pire*;
- **Andreas Müller** (Zurich) et **Alexander Szombath** (Zurich) / Production: Ventura Film (Chiasso) pour leur projet *Clara Wendel*.

La proclamation du palmarès s'est déroulée le 10 août 2005 au cinéma La Sala à Locarno à l'occasion du Festival International du film.

### Des lauréats font des étincelles!

Deux films suisses, dont les projets de scénarios avaient obtenus chacun une bourse SSA de Fr. 25 000.- en 2003, ont été primés au Festival Cinéma Tout Ecran 2005 à Genève. *Ryna* de **Ruxandra Zenide** (co-scénariste: Marek Epstein), a remporté le Reflet d'Or pour le meilleur film de la compétition internationale et le Prix Fipresci de la critique internationale. *Lago mio* de **Jann Preuss** (co-scénariste: Micha Lewinsky) a gagné le Prix Swissperform du meilleur téléfilm suisse. *Ryna* a aussi gagné le prix spécial du jury au Festival de Mannheim-Heidelberg 2005. Nous sommes heureux d'avoir soutenu ces œuvres de qualité à leur tout début et félicitons chaleureusement leurs scénaristes et réalisateurs.

### Prix SSA 2005 pour l'écriture théâtrale

Afin de soutenir l'écriture théâtrale contemporaine, la SSA offre jusqu'à six prix de **Fr. 5000.-** chacun pour des auteurs dramatiques suisses. 52 textes ont été soumis sous pseudonyme au jury. Le jury traitant les 36 dossiers en langues française et italienne était composé de Sylviane Tille (metteur en scène, Fribourg), Andrea Novicov (metteur en scène, Genève) et Denis Maillefer (metteur en scène, Oron). Le jury responsable des 16 dossiers allemands était composé de Veronika Sellier (directrice de L&arc à Romainmôtier et dramaturge), Stephan Roppel (metteur en scène et responsable du Theater an der Winkelwiese Zurich) et Catja Loepe (co-directrice du Fabriktheater, Zurich).

A l'unanimité, les deux jurys ont attribué les prix aux auteurs suivants:

- **Gaël Bandelier** (Lausanne) pour *Point de fuite (possible)*;
- **Sarah Marcuse** (Carouge) pour *Luna Parc*;
- **Michel Moulin** (La Tour-de-Peilz) pour *Pavot*;
- **Anne-Frédérique RoCHAT** (Lausanne) pour *Mortifère*;
- **Pamela Dürr** (Saint-St-Gall) pour *Super Soap*;
- **Reto Finger** (Zurich) pour *Kaltes Land*.

En plus, le Fonds culturel de la SSA soutiendra les créations publiques des pièces lauréates en attribuant aux compagnies ou aux théâtres professionnels qui décideront de les produire **Fr. 10 000.-** à titre de contribution aux frais de chaque création.

Photo: Festival de Locarno



Les lauréats 2005: Frédéric Gonseth, Antoine Jaccoud, Bruno Deville, Fabrice Aragno, Anne Fournier, Alexander Szombath, Andreas Müller, Frédéric Mermoud

*Ryna* de Ruxandra Zenide



*Wir sind dir treu* de Michael Koch





# SE SOUVENIR

## Bourses SSA 2005 pour la création chorégraphique

Pour sa 9<sup>e</sup> édition, le jury composé de Véronique Ferrero Delacoste (programmatrice danse du Festival de la Bâtie à Genève et du Festival des arts vivants à Nyon), Thomas Hauert (directeur artistique de ZOO et chorégraphe, lauréat du Prix suisse pour la danse et chorégraphie 2005, Bruxelles) ainsi que Lutz Förster (délégué pour la filière universitaire danse à l'École d'enseignement supérieure Folkwang à Essen et membre du Tanztheater Wuppertal – Pina Bausch) a examiné les 26 projets chorégraphiques présentés. Il a tenu à distinguer des projets de qualité qui s'inscrivent dans une démarche personnelle affirmée et il a attribué trois bourses de Fr. 10000.– chacune aux chorégraphes suivants:

**Cindy Van Acker** (La Compagnie Greffe, Genève) pour le projet *Pneuma 02:05*  
**Jean-Marc Heim** (Association Chorégraphie Libre, Lausanne) pour le projet *Creatura*  
**Filippo Armati** (Berlin) pour le projet *My Life as an Art Piece*.

## Prix Paul Gilson (Bruxelles) et Prix Radiophonies (Paris)

Ces deux prix ont été décernés à **Claudine Berthet** pour sa pièce radiophonique *Les Petits Gouffres*. L'œuvre sera diffusée dans les prochaines semaines par les radios francophones publiques en Suisse, en France, au Canada et en Belgique.

## Festival de films de Winterthour

La 9<sup>e</sup> édition du Festival international du court métrage s'est déroulée du 10 au 13 novembre 2005. La SSA et SUISSIMAGE ont à nouveau doté le **Prix du meilleur court métrage suisse** avec Fr. 5000.–. Le jury composé de Marcy Goldberg, Victoria Münnich et Jan Schomburg a réparti le prix entre deux réalisateurs: **Ulrich Schaffner** pour son film *Frohe Ostern* ainsi que **Michael Koch** pour *Wir sind dir treu*.

## Déclarations fiscales

Un accord est intervenu entre la SSA et l'administration fédérale des contributions (AFC), qui déploiera ses effets pour les revenus des auteurs en 2005. Cet accord concerne les droits générés par des exploitations des œuvres de nos membres à l'étranger.

En effet, la plupart des Etats prévoient le prélèvement d'un impôt à la source lorsque les revenus de droits d'auteur sont versés à un bénéficiaire dont le domicile fiscal se trouve dans un autre pays. La plupart des Etats soumettent toutefois les revenus d'origine étrangère à l'impôt national. C'est pour réglementer ce qui constitue finalement une double imposition que les Etats signent des conventions. Celles-ci stipulent en général une réduction de l'impôt à la source, à la condition que le bénéficiaire déclare son revenu provenant de l'étranger dans son pays de résidence.

Afin de pouvoir faire bénéficier l'ensemble des membres résidant en Suisse de ces réductions de l'impôt à la source, la SSA est dorénavant contrainte de communiquer à l'AFC l'identité des auteurs ayant reçu plus de Fr. 1500.– par année et par pays d'origine des droits. Nous rappelons donc à nos membres de ne pas oublier de mentionner les sommes perçues au titre du droit d'auteur sur leur déclaration fiscale.

## Au-delà de nos frontières

Signalez-nous toutes les diffusions de vos œuvres ayant eu lieu à l'étranger. Nous interviendrons auprès de nos sociétés sœurs afin de tenter d'y percevoir vos droits. En effet, nos homologues étrangers ont parfois de la peine à les identifier, rendons-leur donc la tâche plus facile. Communiquez-nous si possible la chaîne, la date de diffusion et l'œuvre utilisée à l'étranger. Vos œuvres seront ainsi plus facilement identifiées et le paiement de vos droits sera certainement accéléré. Mais attention, les droits dont vous bénéficiez pour l'utilisation de vos œuvres varient considérablement en fonction de leur genre et de la législation en vigueur dans le pays en question. Et quelquefois aussi, aucun accord ne nous liant aux sociétés de gestion sur place, nous devons entrer nous-mêmes en contact avec celles-ci pour établir une convention permettant une collaboration.

Contacts:  
Pays francophones: [simone.lienhard@ssa.ch](mailto:simone.lienhard@ssa.ch)  
Autres pays: [nathalie.jayet@ssa.ch](mailto:nathalie.jayet@ssa.ch)

## Renouvellement de la carte de membre

Au cours du mois de décembre, vous avez reçu votre nouvelle carte de membre SSA.

Celle-ci est valable jusqu'au 31.12.2007 et permet d'obtenir des entrées à prix réduit dans certains théâtres et cinémas, ainsi que des rabais lors de l'achat de matériel informatique. Vous pouvez consulter la liste des institutions offrant des avantages aux membres SSA sur notre site:

[www.ssa.ch/auteur/membre/carte\\_mbrcartemembre.htm](http://www.ssa.ch/auteur/membre/carte_mbrcartemembre.htm)



**A PROPOS**  
Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14  
Case postale 7463  
CH - 1002 Lausanne

Administration générale  
Tél. 021 313 44 55  
Fax 021 313 44 56  
[info@ssa.ch](mailto:info@ssa.ch)  
[www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

Rédaction A Propos  
Tél. 021 313 44 74  
[nathalie.jayet@ssa.ch](mailto:nathalie.jayet@ssa.ch)

Fonds culturel  
Tél. 021 313 44 66  
[jolanda.herradi@ssa.ch](mailto:jolanda.herradi@ssa.ch)

Comité de rédaction  
Denis Rabaglia (responsable), Nathalie Jayet (secrétaire de rédaction), Claude Champion, Gérald Chevolet, Isabelle Daccord, Charles Lombard, Zoltán Horváth

Collaboration à ce numéro  
Carlo Capozzi, Pierre-Henri Dumont, Jolanda Herradi, Jürg Ruchti

Correction  
Anne-Sylvie Sprenger  
Traduction italienne  
Barbara Bonardi-Valentinotti

Graphisme  
Dizaïn, Jean-Pascal Buri

Illustrations  
Mix & Remix  
Impression  
Presses Centrales Lausanne SA